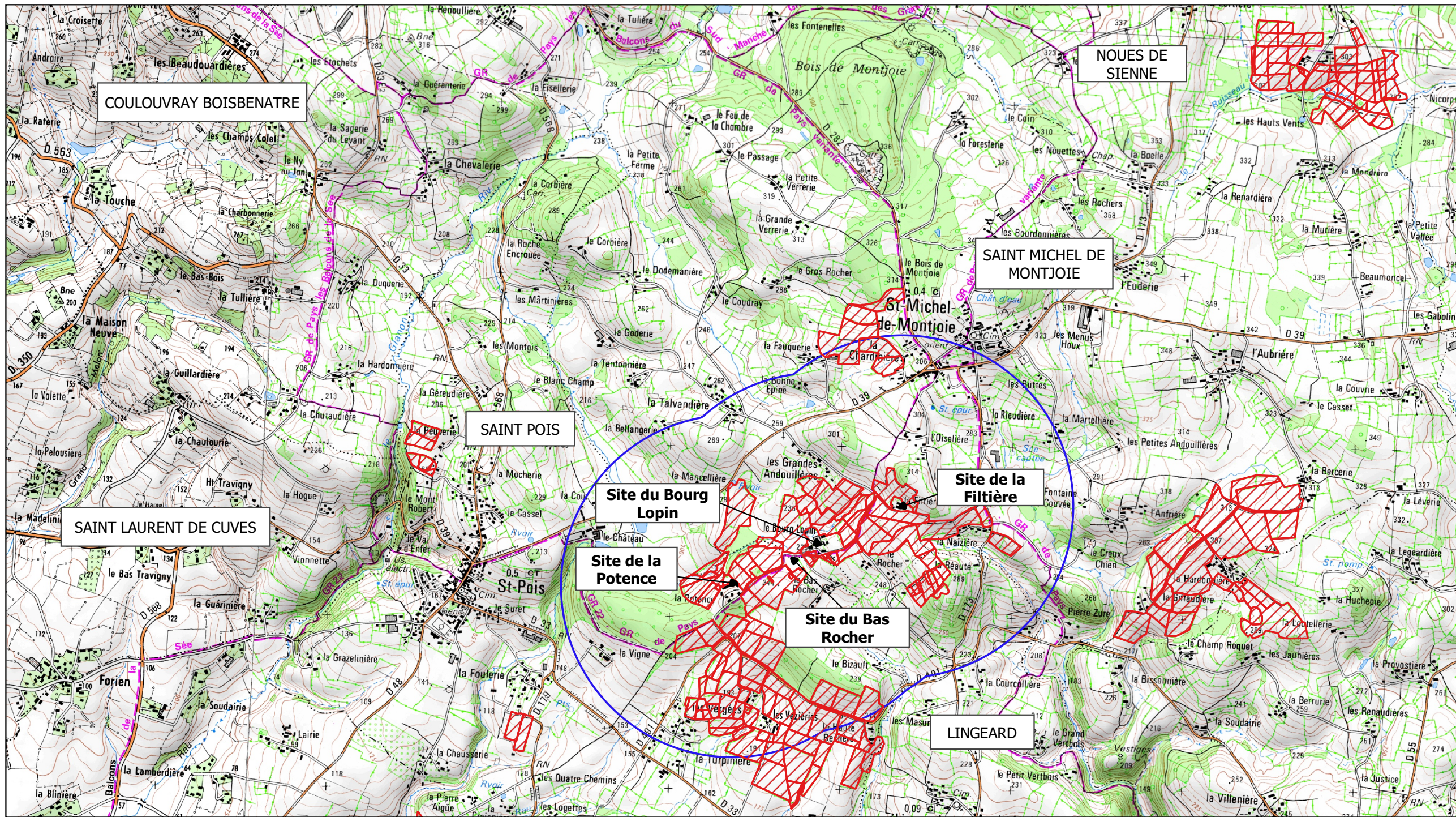
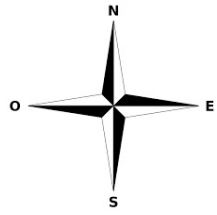


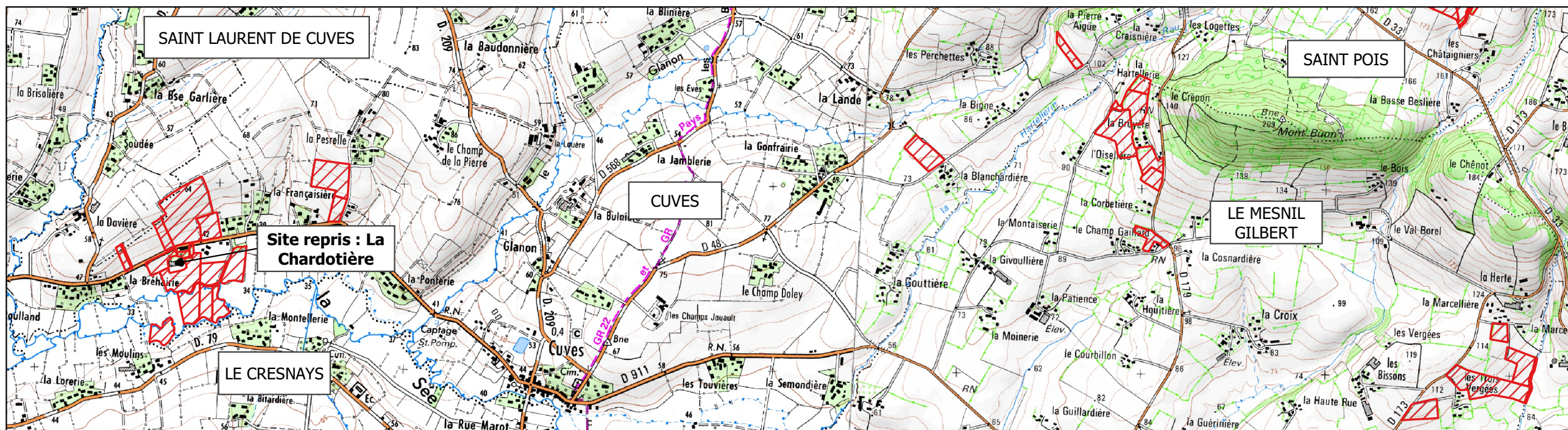
**Localisation des sites
 et rayon de
 consultation du public
 du GAEC BOUILLET**



Légende

- Parcelles du plan d'épandage
- Rayon de consultation (1 km)

Echelle : 1/25 000 ème
 Fond cartographique :
 carte IGN



PRESENTATION DU DEMANDEUR

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les pétitionnaires de cette étude sont les associés du GAEC BOUILLET. Cette structure créée le 01 janvier 2000 est représentée et gérée par M. Olivier BOUILLET, Mme Sandrine BOUILLET et M. Sébastien BARBOT, associés du GAEC.

Nom	GAEC BOUILLET
Adresse	Le Bourg Lopin 50 670 SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE
Téléphone	02.33.59.84.57
Activité	Elevages bovins lait et viande & Unité de méthanisation
Numéro SIRET	415 039 783 000 14
Situation ICPE actuelle	Récépissé de déclaration au nom de l'EARL BOUILLET en date du 04/04/2011, portant sur un élevage de 100 vaches laitières et 286 bovins à l'engraissement ; Récépissé de déclaration en date du 21/06/2012 au nom de la SCL DU BOURGLOPIN, portant sur un élevage de 140 vaches laitières ; Récépissé de déclaration en date du 06/06/2014 au nom de l'EARL BOUILLET, portant sur un élevage de 286 bovins à l'engraissement ; Preuve de dépôt – Déclaration du changement d'exploitant d'une installation classée relevant du régime de la déclaration en date du 10/08/2017 au nom du GAEC BOUILLET, portant sur un élevage de 140 vaches laitières et 286 bovins à l'engraissement ; Preuve de dépôt – Déclaration de modification d'une installation classée relevant du régime de la déclaration en date du 04/10/2017 au nom du GAEC BOUILLET, portant sur un élevage de 150 vaches laitières et 400 bovins à l'engraissement ; Preuve de dépôt – Déclaration de modification d'une installation classée relevant du régime de la déclaration en date du 04/10/2017 au nom du GAEC BOUILLET, portant sur une unité de méthanisation à 28.6 t/j.

1.2. HISTORIQUE

Historique de l'exploitation

Année	Evènements	S.A.U.
1997	Installation de M. Olivier BOUILLET sur l'exploitation familiale Création du GAEC BOUILLET Ateliers vaches laitières (80 VL ; 600 000 L de lait) et taurillons (50 places)	120 ha
1999	Première mise aux normes de l'exploitation : Accord de permis de construire avec busage d'un ruisseau sur une longueur de 65 mètres se situant à moins de 35 mètres de la fumière.	120 ha
2009	Départ à la retraite des parents de M. Olivier BOUILLET Le GAEC BOUILLET devient l'EARL BOUILLET Arrivée de M. Sébastien BARBOT en tant qu'apprenti pendant 2 ans puis salarié Arrivée de Mme Sandrine BOUILLET en tant que salariée à mi-temps Quota laitier : 680 000 L	135 ha
2012	Création de la SCL du Bourg Lopin avec 400 000 L de lait 2 exploitations associées de la SCL : l'EARL BOUILLET et l'EARL DU DESERT	180 ha

Année	Evènements	S.A.U.
	Récépissé de déclaration pour 140 VL	
2013	Installation de Mme Sandrine BOUILLET au sein de l'EARL BOUILLET Reprise de 50 ha	180 ha
2014	EARL BOUILLET : Projet taurillon avec création d'un bâtiment de 180 places Récépissé de déclaration pour 286 bovins à l'engraissement au nom de l'EARL BOUILLET	180 ha
2016	Dissolution de la SCL DU BOURG LOPIN - l'EARL BOUILLET devient le GAEC BOUILLET 145 VL ; 1 200 000 L de lait ; 180 taurillons	180 ha
2017	Lancement du projet de méthanisation au nom du GAEC BOUILLET Extension du bâtiment taurillon pour 420 places	180 ha
2019	Méthanisation en fonctionnement Arrivée d'un second salarié, M. Samuel LAINE	180 ha
2020	Installation de M. Sébastien BARBOT au sein du GAEC BOUILLET Reprise d'un site « La Chardotière » à Cuves Reprise de 94 ha Arrivée d'un nouveau salarié, M. Stéphane MARION Départ de M. Samuel LAINE Quota : 2 100 000 L de lait	274 ha
2021-2022	Réalisation d'un dossier de demande d'enregistrement ICPE avec comme projet le passage à 230 vaches laitières, 410 taurillons, 30 bovins viande et 10 vaches de réforme et à 49,73 t/j pour l'unité de méthanisation	281 ha

2. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le GAEC BOUILLET est une exploitation agricole comprenant actuellement des ateliers bovin lait et viande répartis sur quatre sites d'exploitation. Un cinquième site, « La Chardotière », a été repris en 2020.

Les vaches laitières sont et seront après projet hébergées sur le site « Le Bourg Lopin » à Saint-Michel-de-Montjoie. Ce site constitue également le siège social de l'exploitation. Quant aux vaches taries qui se trouvent actuellement sur le site principal, elles seront, après projet, présentes sur le site de « La Filtière », situé à moins de 500 m au nord-est du site principal.

Les génisses de renouvellement sont actuellement réparties entre le site principal et le site annexe « La Filtière », à Saint-Michel-de-Montjoie. Après projet, elles seront logées sur les sites annexes « La Filtière » et « La Chardotière », à Cuves (sites respectivement repris en 2016 et 2020).

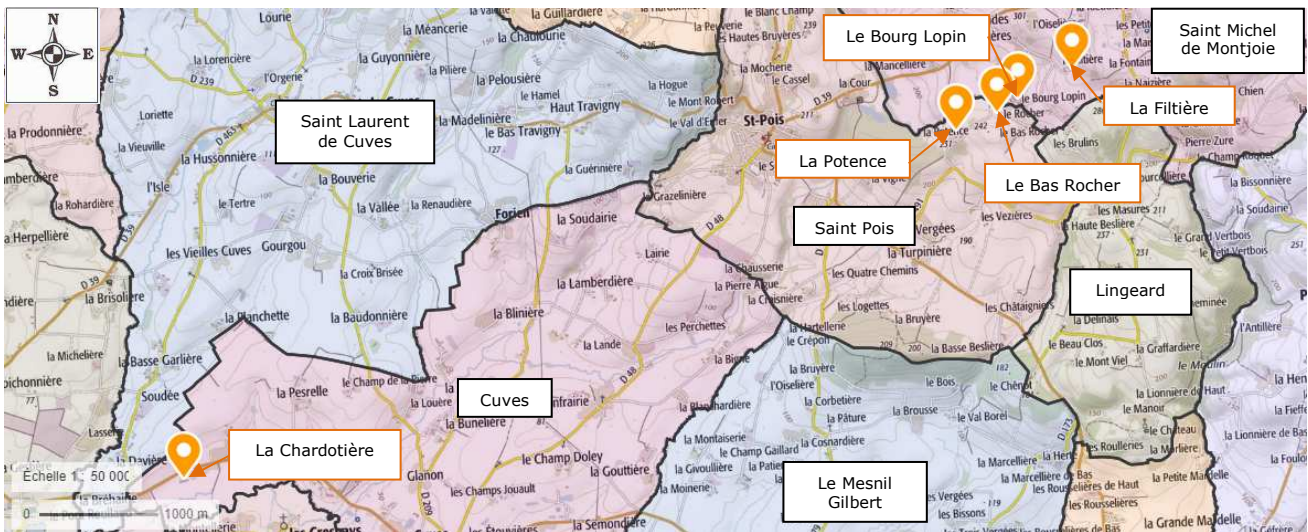
Enfin, les bovins à l'engrais (taurillons, bovins viande et vaches de réforme) sont et seront présents sur le site principal et sur les sites de « Le Bas Rocher » et « La Potence » à Saint-Pois.

Les caractéristiques des sites sont les suivantes :

Caractéristiques des sites d'exploitation

Sites	Le Bourg Lopin	Le Bas Rocher	La Potence	La Filtière	La Chardotière
Commune	Saint-Michel-de-Montjoie	Saint-Pois		Saint-Michel-de-Montjoie	Cuves
Section cadastrale	ZL	A		ZL	ZL
N° parcelles	114, 115	433	399, 401	105	0130, 0131

Localisation des sites d'exploitation



Source : Géoportail

3. CLASSEMENT ICPE ET LOI SUR L'EAU

3.1. CLASSEMENT ICPE

L'installation est classée au titre des ICPE sous les rubriques suivantes :

Nomenclature ICPE

N° rubrique	Nature de l'activité	Activité projetée	Classement
2101	1. Elevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement a) Plus de 800 animaux b) De 401 à 800 animaux (E) c) De 50 à 400 animaux (D)	410 taurillons 30 bovins viande 10 vaches de réforme Soit 450 animaux	E
2101	2. Vaches laitières a) Plus de 400 vaches laitières (A) b) De 151 à 400 vaches laitières (E) c) De 50 à 150 vaches laitières (D)	230 vaches laitières	E
2781	1. Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires a) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 100 t/j (D) b) La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j (E) c) La quantité de matières traitées étant inférieure à 30 t/j (A)	49,73 tonnes / jour	E
2910	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de	D'après la fiche technique en annexe la puissance thermique nominale d'un moteur est de 245 kW. L'installation sera équipée de 2 moteurs de	Non classé

	l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : <ol style="list-style-type: none"> 1. Supérieure ou égale à 20 MW, mais inférieure à 50 MW 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW 	puissance identique. La puissance thermique nominal de l'installation sera donc de 490 kW.	
--	---	--	--

Légende : A : Autorisation / E : Enregistrement / D : Déclaration

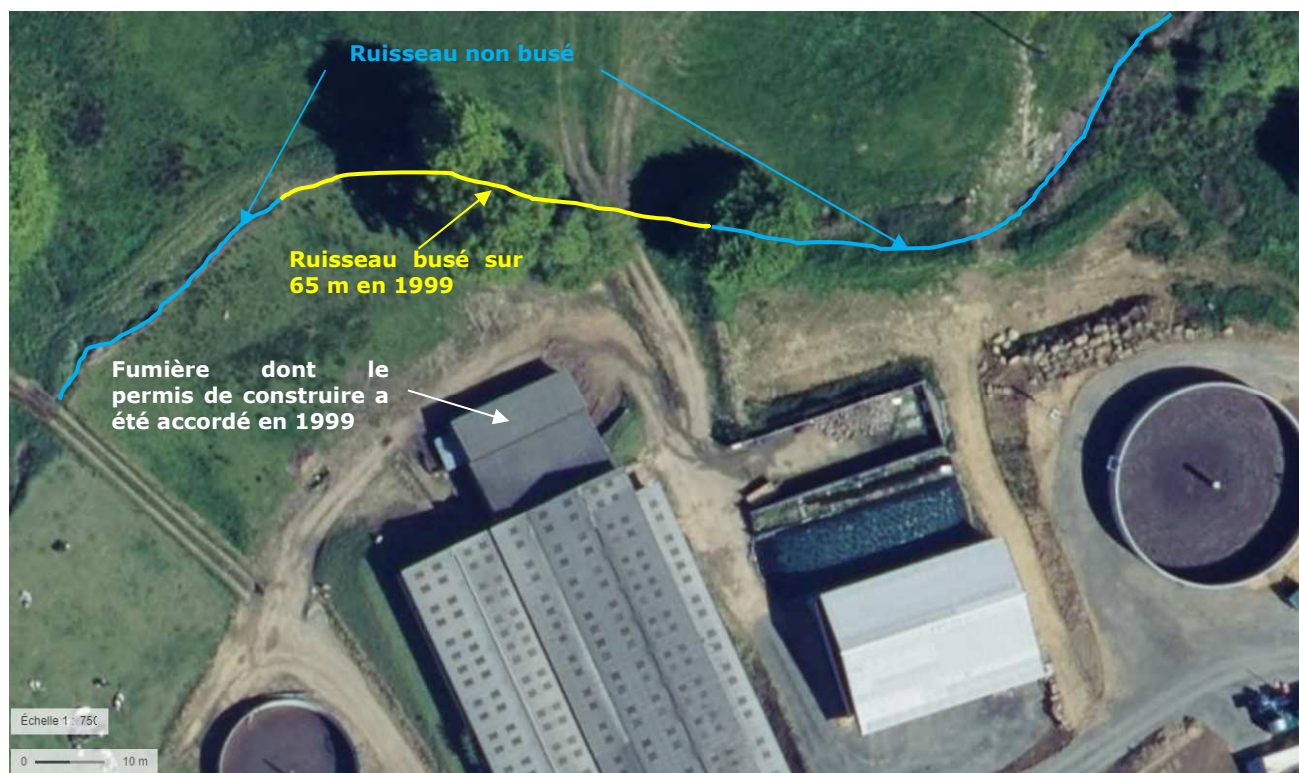
3.2. CLASSEMENT AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

3.2.1. Ruisseau busé sur le site « Le Bourg Lopin »

En 1999, sur le site principal du Bourg Lopin à Saint-Michel de Montjoie, un ruisseau a fait l'objet d'un busage sur une longueur d'environ 65 mètres.

A l'époque, le site du Bourg Lopin faisait l'objet d'une mise aux normes pour laquelle une demande de permis de construire accompagnée d'une note de présentation avait été déposées. Cette mise aux normes nécessitait notamment la construction d'une fumière pour le stockage des effluents. Le projet de fumière étant alors situé à moins de 35 mètres d'un ruisseau, il était indiqué que ce dernier serait busé dans la partie proche de la fumière.

Le permis de construire a été validé en l'état. Il en résulte donc un accord implicite pour le busage du ruisseau. La photo ci-dessous permet de localiser la partie du ruisseau busé sur le site du Bourg Lopin.



Le busage d'un ruisseau est concerné par la nomenclature des IOTA (Installations Ouvrages Travaux et Activités). Cela peut être concerné par plusieurs rubriques :

- 3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues et/ou un obstacle à la continuité écologique. L'arrêté du 11/09/2019 fixe les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, épis et remblais soumis à autorisation ou à déclaration. Ces prescriptions s'appliquent à la création de nouvelles installations ou à la modifications d'installations existantes. Dans le cas présent, le busage du Bourg Lopin il

ne s'agit pas d'un nouvel ouvrage et le busage existant ne sera pas modifié. Le busage du site du Bourg Lopin bénéficie donc de l'antériorité.

- 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau. Pour rappel la longueur busée en 1999 est d'environ 65 mètres. Le busage relèverait donc du régime de la déclaration. L'arrêté du 28/11/2007 fixe les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. Dans le cas présent, le busage du site du Bourg Lopin a été réalisé antérieurement à la parution de l'arrêté du 28/11/2007, il bénéficie donc de l'antériorité.
- 3.1.1.4 : Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau. Pour rappel la longueur busée en 1999 est d'environ 65 mètres. L'arrêté du 13/02/02 fixe les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. Dans le cas présent, le busage du site du Bourg Lopin a été réalisé antérieurement à la parution de l'arrêté du 28/11/2007, il bénéficie donc de l'antériorité.

3.2.2. Classement au titre de la loi sur l'eau

Nomenclature Loi sur l'Eau

N° rubrique	Intitulé de la rubrique	Critère et seuils de classement	Volume d'activité projetée	Classement
1.1.2.0	Prélèvements	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur ou égal à 200 000 m ³ /an (A) ; 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D).	Site principal et sites annexes attenants : 13 650 m ³ /an dont 12 747 m ³ /an sur puits de surface > 10 000 m ³ /an Site annexe « La Chardotière » : 882 m ³ /an < 10 000 m ³ /an	Sites principal et annexes attenants : déclaration « La Chardotière » : non classé
2.1.5.0	Rejets	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).	<u>Site principal*</u> : 27 486 m ² soit 2,75 ha dont 1,93 ha imperméabilisés <u>Sites annexes*</u> « Le Bas Rocher » : 6 500 m ² soit 0,65 ha « La Potence » : 2 750 m ² soit 0,28 ha « La Filtière » : 3 250 m ² soit 0,33 ha « La Chardotière » : 6 350 m ² soit 0,64 ha	Site principal : déclaration Sites annexes : non classés

* Pour chaque site, la surface globale englobe les bâtiments (existants et en projet), les silos et voirie, ces éléments pouvant être considérés comme imperméabilisés ou quasiment imperméabilisés.

3.1.1.0	Impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique	<p>Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :</p> <p>1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A)</p> <p>2° Un obstacle à la continuité écologique :</p> <p>a) entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A)</p> <p>b) entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D)</p> <p><i>Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.</i></p>	<p><u>Site du Bourg Lopin :</u> busage du ruisseau en 1999 sur une longueur d'environ 65m.</p> <p><u>Sites secondaires :</u> non concernés</p>	<p>Le busage ayant été validé par l'obtention du permis de construire en 1999. Il est antérieur aux prescriptions applicables à ces rubriques. Il n'est donc pas concerné par une nouvelle déclaration au titre de la loi sur l'eau.</p>
3.1.2.0		<p>Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0 ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :</p> <p>1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A)</p> <p>2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)</p> <p><i>Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.</i></p>		
3.1.3.0		<p>Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 100 m (A)</p> <p>2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D)</p>		

SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION

1. PRESENTATION DE LA CONDUITE D'ELEVAGE ACTUELLE

1.1. PRESENTATION GENERALE

Actuellement, l'élevage regroupe un atelier de bovin lait et viande ainsi qu'une unité de méthanisation.

La méthanisation se trouve sur le site de « Le Bourg Lopin », à Saint-Michel-de-Montjoie. Quant aux ateliers bovins, ils sont répartis sur les différents sites de l'exploitation, sur les communes de Saint-Michel-de-Montjoie, Saint-Pois et Cuves.

Présentation des élevages

Vaches laitières	
Référence laitière actuelle	1 250 000 litres
Race	Prim'Holstein
Production de lait / vache	9 000 litres de lait / vache
Collecte du lait	Agrial
Laiterie	Agrial
Charte de qualité	Charte des Bonnes Pratiques
Génisses de renouvellement du troupeau laitier	
Age de vêlage	24-27 mois
Achat / vente de vaches / génisses	Terre Elevage
Taurillons	
Race	Charolais, Limousin, Salers, Croisé Salers Charolais
Origine	Terre Elevage
Age à la vente	18-22 mois
Organisme de vente	Terre Elevage
Bovins viande	
Race	Croisé Blonde d'Aquitaine / Prim'Holstein
Origine	Elevage de veaux de l'exploitation
Age à la vente	2 à 3 ans
Organisme de vente	Terre Elevage

Le GAEC BOUILLET exploite également une unité de méthanisation soumise au régime de la déclaration au titre des ICPE (récépissé de déclaration en date du 04/10/2017, portant sur une unité de méthanisation de 28,6 t/j).

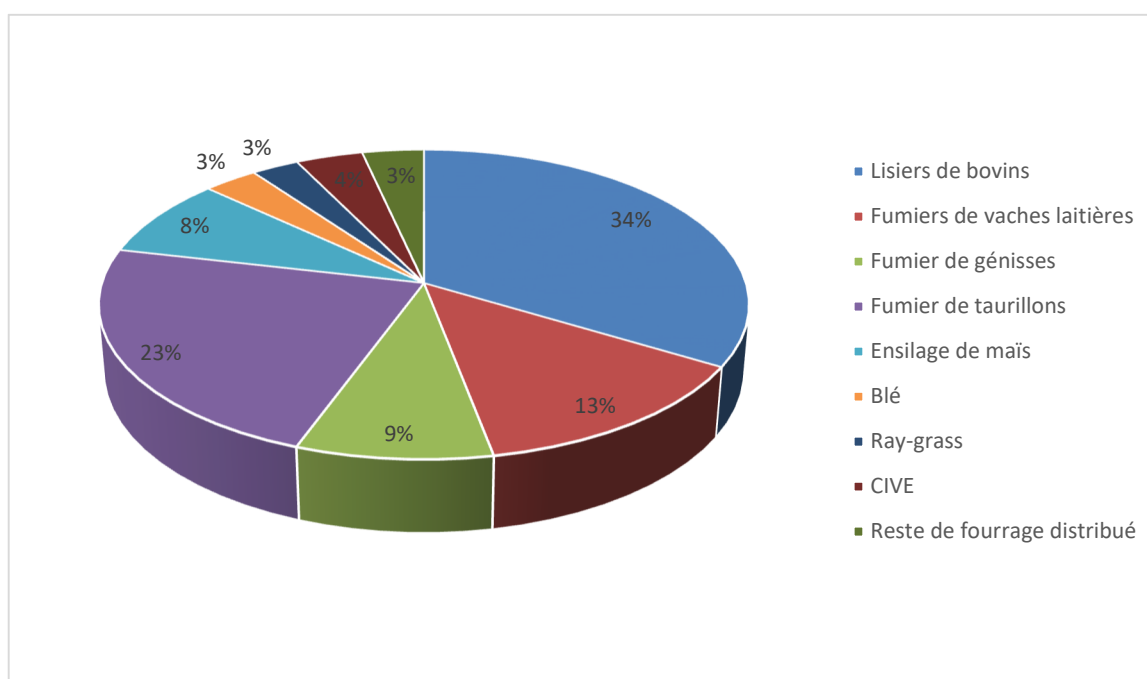
Les éléments présentés aux pages suivantes sont issus des dossiers ICPE et de l'agrément sanitaire réalisés par le bureau d'études IMPACT ET ENVIRONNEMENT NORMANDIE.

Les substrats concernés par la méthanisation sont les suivants :

Présentation de l'unité de méthanisation

Nature des substrats	Substrats	Quantité mobilisable (tonne MB/an)	Répartition (%)
Effluents d'élevage	Lisiers de bovins	3 500	33,6
	Fumiers de vaches laitières	1 400	13,4
	Fumiers de génisses	900	8,6
	Fumier de taurillons	2 400	23
	Sous-total	8 200	78,6
Produits végétaux	Ensilage de maïs	870	8,3
	Blé	320	3,1
	Ray-grass	278	2,7
	Cultures dérobées (CIVE)	400	3,8
	Reste de fourrage distribué	365	3,5
	Sous-total	2 233	21,4
Total		10 433	100

Présentation graphique des substrats concernés en situation actuelle



Les substrats proviennent uniquement du GAEC BOUILLET. Il n'y a actuellement aucun apporteur extérieur.

Cette unité de méthanisation produit :

-	Production annuelle	Production / heure
Production de biogaz	883 575 Nm ³	110 Nm ³
Production d'électricité globale	1 941 417 kWh	243 kWh
Production d'électricité injectée au réseau	1 883 400 kWh	235 kWh
Production d'électricité autoconsommée (process)	58 017 kWh	8 kWh
Production de chaleur	1 995 421 kWh	249 kWh

1.2. L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

L'alimentation des bovins est la suivante :

Alimentation du troupeau

	Vaches laitières	Génisses de moins de 1 an	Génisses de 1 à plus de 2 ans	Vaches de réforme	Taurillons	Bovins viande
Pâturage			✓			✓
Foin		✓	✓		✓	
Maïs ensilage	✓		✓	✓	✓	✓
Herbe ensilée	✓			✓		
Concentrés	✓					
Paille	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lait		✓				

L'exploitation produit la majorité des aliments bovins nécessaires sous forme de foin, d'ensilage d'herbe ou de maïs.

Un bilan fourrager simplifié pour les différents ateliers est présenté au bilan de fertilisation, joint en annexe.

L'eau de boisson des animaux sur les différents sites est actuellement assurée par une alimentation privée. Le forage utilisé est présenté ultérieurement.

1.3. DEVENIR DES DEJECTIONS

Comme présenté précédemment, la majorité des déjections produites sur le GAEC alimentent l'unité de méthanisation. Le lisier produit sur le site de « Le Bas Rocher » est directement épandu sur terre agricole.

Les digestats liquide et solide produits sont épandus sur les terres en propre du GAEC.

Le plan d'épandage des pétitionnaires est présenté ultérieurement.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Description des installations du site principal « Le Bourg Lopin » - SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE

Bâtiment abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations - Remarques
Installations bovines			
⇒ B1.1 : Stabulation vaches laitières	110 places 110 VL	2 rangées de logettes face à face Aire d'exercice sur caillebotis	- Fumier raclé vers FUM1 puis progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Egouttage du fumier dans STO1 - Alimentation distribuée aux cornadis - Ventilation statique
⇒ B1.2 : Stabulation vaches laitières	120 places 30 G1 + 20 G2 + 40 vaches taries (VT)	Aire de couchage paillée Aire d'exercice sur caillebotis	- Fumier de l'aire de couchage raclé vers FUM1 puis progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Lisier de l'aire d'exercice stocké dans STO1 - Alimentation distribuée aux cornadis - Ventilation statique
⇒ B1.3 : Nurserie	14 places 5 G0 + 5 T0	Cases individuelles Aire paillée intégrale	- Fumier curé toutes les semaines puis stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Alimentation distribuée - Ventilation statique
⇒ B2 : Nurserie	45 places 15 G0 + 15 T0	Cases collectives Aire paillée intégrale	- Fumier curé toutes les semaines environ puis stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Alimentation distribuée - Ventilation statique
Autres structures			
⇒ Bâtiments de stockage			- Stockage fourrages et matériel
⇒ 2 robots de traite			- Eaux vertes et blanches envoyées vers STO1
⇒ S1 : Silo (élevage)	Silo couloir avec 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs Surface : 300 m ²		- Le taux de matière sèche est supérieur à 27 %. L'ensilage ne produira donc pas de jus. Aucun réseau de collecte de jus n'est existant
⇒ S2 : Silo (élevage)	Silo couloir avec 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs. Surface : 300 m ²		- Le taux de matière sèche est supérieur à 27 %. L'ensilage ne produira donc pas de jus. Aucun réseau de collecte de jus n'est existant
⇒ S3 : Silo (méthanisation)	Silo couloir pour le stockage d'intrants végétaux Surface : 360 m ²		- Les jus sont collectés puis envoyés vers l'unité de méthanisation
⇒ S4 : Silo (méthanisation)	Silo couloir pour le stockage d'intrants végétaux Surface : 360 m ²		- Les jus sont collectés puis envoyés vers l'unité de méthanisation
⇒ S5 : Silo (méthanisation)	Silo couloir pour le stockage de coproduits végétaux Surface : 140 m ²		- Pas de production de jus (coproduits secs).

Bâtiment abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations - Remarques
Unité de méthanisation			
⇒ Local cogénération			
⇒ Bureau			
⇒ Méthaniseur et local technique			
⇒ D1 : Digesteur	Diamètre : 24 m Hauteur : 6 m Volume réel : 2 713 m ³ Volume utile : 2 443 m ³		- Mélange d'effluents d'élevage et d'intrants végétaux
Ouvrages de stockage			
⇒ FUM1 : Fumière Stockage des fumiers bovins	Fumière couverte entourée de 3 murs en béton de 2,50 m de haut avec pente arrière Surface : 270 m ²		- Stockage du fumier de B1.1 et B1.2 - Egouttage du fumier vers STO1
⇒ FUM2 : Fumière Stockage des fumiers pour la méthanisation	Fumière non couverte entourée de 3 murs en béton de 2,50 m de haut Surface : 300 m ²		- Stockage du fumier de FUM1, de B1.3 et de B2 avant incorporation progressive dans l'unité de méthanisation - Les purins sont collectés puis envoyés vers l'unité de méthanisation - Stockage du fumier produit sur les sites annexes (B3 à B6 et FUM4 ; cf. descriptions dans les pages suivantes).
⇒ STO1 : Fosse sous caillebotis Stockage lisier	Fosse sous caillebotis Volume réel : 550 m ³ Volume utile : 462 m ³		- Stockage du lisier de B1.1, B1.2, des eaux vertes et blanches des robots de traite et de l'égouttage du fumier stocké dans FUM1 - Lisier pompé par une pompe centrifuge et envoyé vers l'unité de méthanisation
⇒ STO2 : Fosse Stockage digestat liquide	Fosse circulaire couverte Diamètre : 29 m Hauteur : 6 m Volume réel : 3 963 m ³ Volume utile : 3 567 m ³		- Stockage digestat liquide
⇒ STO3 : Fosse Stockage digestat liquide	Fosse circulaire non couverte Diamètre : 20 m Hauteur : 4,5 m Volume réel : 1 414 m ³ Volume utile : 1 257 m ³		- Stockage digestat liquide
⇒ FUM3 : Hangar de stockage Stockage digestat solide	Hangar de stockage couvert Surface : 515 m ² (avec auvent)		- Stockage digestat solide

Description des installations du site annexe « Le Bas Rocher »- SAINT-POIS

Bâtiment Abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations Remarques
Installations bovines			
⇒ B3.1 : Stabulation taurillons	170 places 150 T1	Aire de couchage paillée Aire d'exercice sur caillebotis	- Fumier de l'aire de couchage curé toutes les deux à trois semaines puis stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Lisier de l'aire d'exercice stocké dans STO4 - Alimentation distribuée aux barres au garrot - Ventilation statique
⇒ B3.2 : Stabulation taurillons	170 places 107 T0 + 37 T1	Aire paillée avec marche autonettoyante	- Fumier curé toutes les deux semaines puis stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Alimentation distribuée aux barres au garrot - Ventilation statique
Autres structures			
	⇒ Hangar de stockage		- Stockage fourrages
⇒ S6 : Silo (élevage)	Silo couloir avec 3 murs pour le stockage d'ensilage de maïs. Surface : 1 150 m ²		- Le taux de matière sèche est supérieur à 27 %. L'ensilage ne produira donc pas de jus. Aucun réseau de collecte de jus n'est existant.
Ouvrages de stockage			
⇒ STO4 : Fosse sous caillebotis Stockage lisier	Fosse sous caillebotis Volume réel : 540 m ³ Volume utile : 454 m ³		- Stockage du lisier de la stabulation B3.1

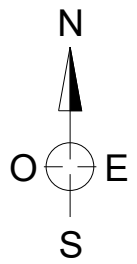
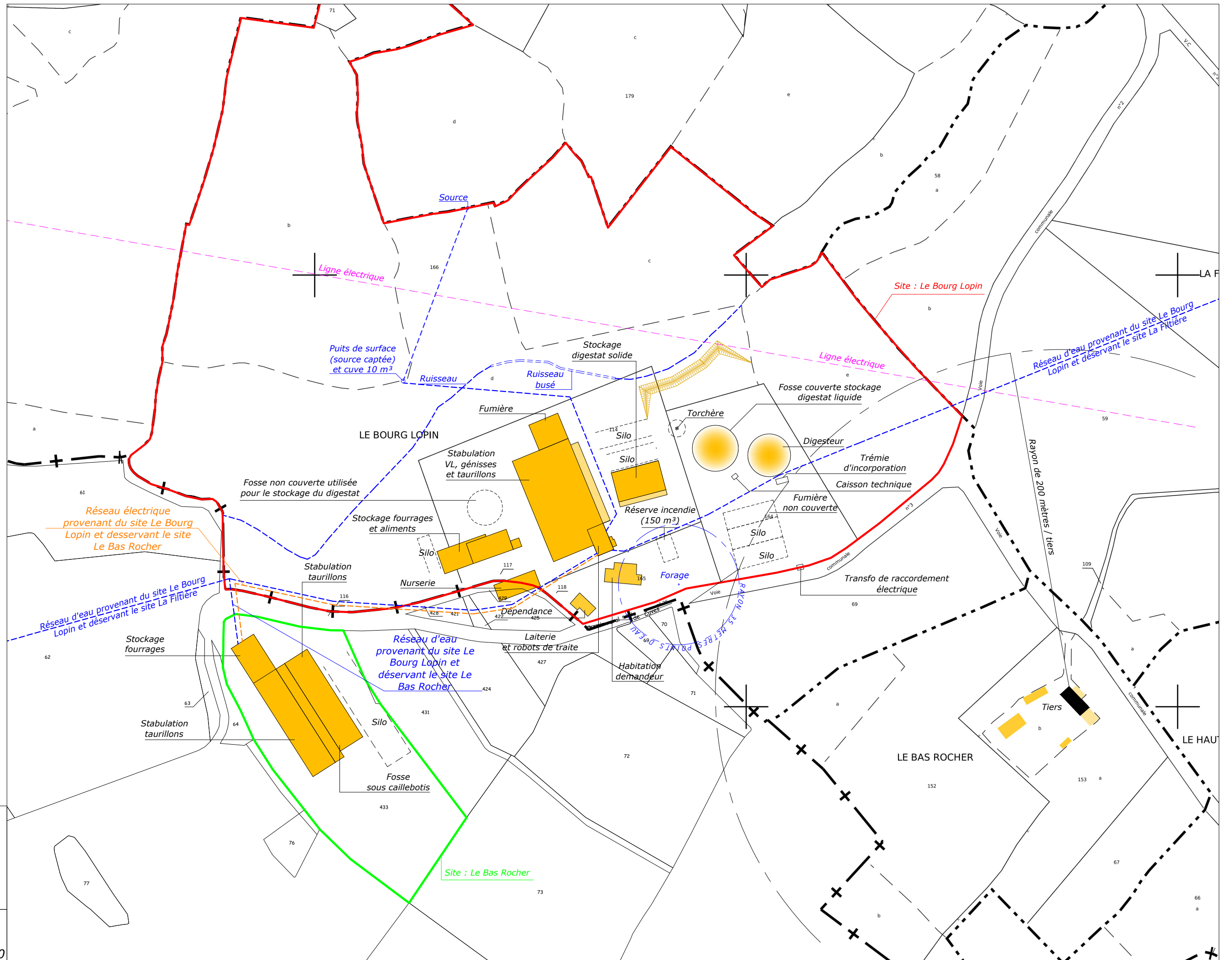
Description des installations du site annexe « La Potence »- SAINT-POIS

Bâtiment Abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations Remarques
Installations bovines			
⇒ B4 : Stabulation taurillons	60 places 60 T0	Pente paillée avec aire d'exercice raclée	- Fumier raclé vers FUM4 - Alimentation distribuée aux barres au garrot - Ventilation statique
⇒ B5 : Stabulation bovins viande et vaches de réforme	30 places 6 BV0 + 6 BV1 + 6 BV2 + 8 vaches de réforme (VR)	Aire de couchage paillée Aire d'exercice raclée	- Fumier de l'aire de couchage curé toutes les semaines et stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Fumier de l'aire d'exercice raclé vers FUM4 - Alimentation distribuée aux barres au garrot - Ventilation statique
Autres structures			
	⇒ Hangar de stockage		- Stockage paille
⇒ S7 : Silo (élevage)	Silo taupinière pour stockage d'ensilage herbe préfanée poussé Surface : 225 m ²		- Le taux de matière sèche est supérieur à 27 %. L'ensilage ne produira donc pas de jus. Aucun réseau de collecte de jus n'est existant.
⇒ S8 : Silo (élevage)	Silo taupinière pour stockage d'ensilage d'herbe préfanée poussé Surface : 325 m ²		- Le taux de matière sèche est supérieur à 27 %. L'ensilage ne produira donc pas de jus. Aucun réseau de collecte de jus n'est existant.
Ouvrages de stockage			
⇒ FUM4 : Fumière Stockage des fumiers bovins	Fumière couverte entourée de 3 murs en béton de 2,50 m de haut avec pente avant Surface : 270 m ²		- Stockage du fumier des stabulations B4 et B5 - Fumier curé toutes les semaines puis stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation

Description des installations du site annexe « La Filtière »- SAINT-MICHEL-DE-MONTJOIE

Bâtiment Abréviations plans de masse	Nombre et type d'animaux logés	Type de logement	Observations Remarques
Installations bovines			
⇒ B6 : Stabulation génisses	80 places 50 G0 + 30 G1	Aire paillée avec marche autonettoyante	- Fumier curé toutes les semaines puis stocké dans FUM2 avant d'être progressivement incorporé dans l'unité de méthanisation - Alimentation distribuée aux cornadis
Autres structures			
	⇒ Hangar de stockage		- Stockage paille

PJ N°2 ET 3 : PLANS DES INSTALLATIONS



GAC BOUILLET
 Commune de
SAINT-MICHEL DE MONTJOIE
 50670
 Le Bourg Lopin et Le Bas Rocher
**EXTRAIT CADASTRAL
 ETAT INITIAL**
 1/2000